

Décision n° 2016-7 portant nomination d'un directeur de centre

La directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,
Vu l'article R. 3414-18 du code de la défense,

Décide :

Art. 1^{er} - M. Dominique Caprili est nommé directeur du centre EPIDE de Langres à compter du 1^{er} février 2016.

Art. 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET